

LE BIM

Bulletin d'Informations Municipales

Janvier 2022



Vayres

Les actualités du mois de

Janvier 2022

Retrouvez-les également sur votre site internet :
www.mairie-vayres.fr.

Les Rendez-vous du mois *Janvier*

09 AVFSO, Bourse échange des Fabophiles

Dim de 9h à 18h salle Daniel Malville

13 Assemblée Générale CAEL

Jeu 14h salle Daniel Malville

16 Assemblée Générale Philatélie

Dim 10h à 12h salle de Conférences

21 Vœux du maire

Ven visibles en visio sur facebook

23 Puces des couturières 9h30–17h30

Dim Salles D. Malville et Blason

Permanence de la Mutuelle Communale

Les prises de rendez-vous s'effectueront en Mairie ou par téléphone au 05 57 55 25 55.

Lundi 10 janvier après-midi

Lundi 7 février matin

Dans les bureaux situés au rez-de-chaussée de la Mairie.

Permanence du Maire

Monsieur le Maire assurera les permanences suivantes en Mairie sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 57 55 25 55:

- Le samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h30.

LE MOT DU MAIRE



Chères Vayraises, Chers Vayrais,

A l'occasion de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom personnel et au nom de la Municipalité, nos vœux de bonne et heureuse année 2022.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie, la traditionnelle cérémonie des vœux que nous avons plaisir à organiser chaque année, n'aura une nouvelle fois pas lieu en présentiel et croyez bien que je le regrette vivement.

Comme l'an passé, celle-ci sera diffusée par vidéo sur Facebook, CityAll et sur le site internet de la Mairie à partir du vendredi 21 Janvier prochain.

Cette fin d'année qui est habituellement une période de convivialité, une période où nous aimons nous retrouver ensemble, avec nos familles, avec nos amis pour fêter Noël et le passage vers la nouvelle année, n'a pas la même saveur.

Je souhaite toutefois adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Je tiens également à exprimer ma plus profonde reconnaissance à l'ensemble des professionnels de santé, à tous les acteurs de la solidarité ainsi qu'à l'ensemble des agents de nos services municipaux qui, depuis le début de cette crise sanitaire, ont su se montrer à la hauteur, en mettant en œuvre la continuité d'un service public de qualité.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes et que vous puissiez profiter des moments qui rempliront votre année de bonheur avec vos proches.

Soyons vigilants et plus que jamais respectons les gestes barrières et les mesures sanitaires.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Belle et heureuse année 2022 à toutes et à tous.

Bien à vous

Jacques LEGRAND

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021

7 points étaient inscrits à l'ordre du jour

- Modification des statuts de la CALI en matière de compétence supplémentaire « petite enfance, enfance et jeunesse »
- Convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de Vayres : raccordement réseaux Résidence Intergénérationnelle Simone Veil
- Décision modificative de budget n° 1 pour l'exercice 2021
- Gestion du contrat d'assurance incapacités de travail du personnel – convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- Contrat d'assurance – Incapacité de travail
- Demande d'autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2022
- Recrutement d'un vacataire pour le transport scolaire et les sorties extérieures

Ces 7 points ont été adoptés à l'unanimité



SUPER U
St Sulpice-et-Cameyrac

SUPER U ST SULPICE ET CAMEYRAC

Super U St Sulpice et Cameyrac propose un service de transport gratuit via le réseau Transcom Voyages pour les personnes souhaitant faire leurs courses mais n'ayant pas de moyen de locomotion.

Si vous êtes intéressé(e) par ce service, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la Mairie de Vayres au 05-57-55-25-55 où les modalités de ramassage vous seront communiquées.



URBANISME

Services en ligne

Piscine, abri de jardin, clôture, panneaux photovoltaïques, maison, ravalement...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris !

Un service en ligne vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme depuis chez vous.



ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions en Petite Section pour la rentrée scolaire 2022-2023 débutent dès maintenant.

Les enfants concernés sont ceux nés en 2019.

Depuis le 1er janvier 2018, 11 vaccins sont devenus obligatoires.

Les conditions de vie en collectivité et notamment dans les écoles imposent que les vaccins soient à jour. Une photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé est donc à fournir.

Les dossiers seront disponibles en mairie ou en ligne sur www.mairie-vayres.fr



VACCINATION COVID-19

Le Vaccin bus de la CALI sera présent sur la commune, les 4 et 25 janvier prochains pour l'injection de la 3ème dose destinée aux personnes éligibles.

Si vous êtes concernés et intéressés, vous devez vous faire connaître rapidement auprès de la mairie au 05 57 55 25 55 ou par mail à contact@mairie-vayres.fr en précisant vos nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et date de dernière injection.

Après la présence d'un centre de vaccinations éphémère à Izon, le planning du 4 janvier est bouleversé.

Les personnes inscrites pour le 25 janvier et dans la mesure de leur disponibilité, pourront être appelées le 4 janvier si des doses restent disponibles !



BIBLIOTHEQUE

Arrivage de nombreuses BD et mangas tout au long du mois.
Quelques romans pour ne pas être en reste,
Vous reprendrez bien un peu de magie de Noël de C. Ponte /
La soupe à la grenade de M. Mehran / Mardi soir 19h de G. Legardinier /
L'emblème du croisé de J.L.Burke / L'ogre des landes de P. Martin / Il de D.
Van Arman / de A l'école de la nuit de L. Bayard/ La lame du bouche de J.
Patterson...

La bibliothèque est ouverte au public aux horaires suivants :

Mardi : 9h-12h/14h-17h30

Mercredi : 9h-12h30/14h-18h00

Vendredi : 9h-12h00/16h-18h00

Samedi : 9h-12h30

Plus d'informations ? Pensez au portail de la bibliothèque : www.bibliotheque-vayres.net Infos et actus y sont renouvelées régulièrement.



TAILLE et ELAGAGE

Pour éviter des conflits inutiles entre voisins, mieux vaut connaître la loi et la réglementation en vigueur. Vous trouverez sur le site de la mairie www.mairie-vayres.fr les articles de loi concernant les distances à respecter, la responsabilité du propriétaire, du locataire...

En ce qui concerne les rues et trottoirs, vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.



Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

ELECTIONS 2022

Les procurations

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022

Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne.

Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Les procurations peuvent être faites par téléprocédure ou papier par Cerfa.

Pour rappel les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Pour tout complément d'information, vous pouvez consulter le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits.



ÉTAT-CIVIL

Naissances

- Adèle, Blanche CLOUET née le 17 novembre 2021
- Ethan, José, Bruno DUMAS né le 18 novembre 2021
- Valentin DENHEZ EL MOUADDABE né le 18 novembre 2021
- Johan, Arthur MILHOU LAYRE né le 20 novembre 2021
- Luna CORBRET née le 22 novembre 2021
- Naél, Maecha ALI MOUIGNI né le 7 décembre 2021
- Aaron, Baptiste AFRICA MESLIEN né le 8 décembre 2021

Nos félicitations aux heureux parents.

Mariage

- ANIBA Ahnaf et MHAIDER Hind mariés le 4 décembre 2021

Nos félicitations aux nouveaux mariés.

Décès

- BODART Hélène décédée le 25 novembre 2021
- YVART Marcel veuf de YVART Sylviane décédé le 30 novembre 2021
- BERNY veuve MINOIS Thérèse décédée le 1er décembre 2021
- CHAVEROCHE veuve LAMBERT Yolande décédée le 6 décembre 2021

Nos sincères condoléances aux familles dans la peine.

HORAIRE DES MESSES

Samedi 1er :	18h00	VAYRES
Dimanche 2 :	9h15	ARVEYRES
	11h00	NAUJAN et POSTIAC
Samedi 8 :	8h00	CAMIAC et SAINT DENIS
Dimanche 9 :	9h15	GREZILLAC
	11h00	MOULON
Samedi 15 :	18h00	LUGAIGNAC
Dimanche 16 :	9h15	NERIGEAN
	11h00	BRANNE
Samedi 22 :	18h00	RAUZAN
Dimanche 23 :	dimanche	autrement Célébration œcuménique
	11h30	GREZILLAC
Samedi 29 :	pas de messe	
Dimanche 30 :	9h15	St GERMAIN du PUCH
	11h00	CABARA

Port du masque obligatoire dans l'église pendant toute la durée des célébrations

Lavage des mains obligatoire à l'entrée sous réserve de modifications des mesures sanitaires gouvernementales.

Père Jaroslaw KUCHARSKI curé du secteur
Maison Paroissiale 3 rue Montaigne 33750 St Quentin de Baron

Secrétariat : 05 57 24 81 57

Mardi, jeudi, vendredi 9h15/12h15

Mercredi 9h30 /12h30 13h00/16h00

bienvenue@paroissesarveyres.fr

CONTACTS UTILES

Mairie : 05 57 55 25 55

contact@mairie-vayres.fr

CCAS : 05 33 03 00 12

ccas@mairie-vayres.fr

Aides à Domiciles : 05 33 03 00 13

amdsvayres@mairie-vayres.fr

Bibliothèque : 05 57 55 19 30

Bibliothèque @mairie-vayres.fr

Police municipale : 06 81 56 53 09

<https://vayres.portailcitoyen.eu/>

Astreinte (urgence) : 06 77 85 48 72

Ecole maternelle : 06 33 44 62 88

Garderie maternelle : 06 33 44 32 32

Ecole élémentaire : 05 57 74 83 14

Garderie élémentaire : 06 08 83 48 97

Centre de loisirs : 05 57 50 99 67

Urbanisme (CALI) : 05 33 03 00 10

urbanisme@lacali.fr

SMICVAL



Collecte des bacs



Mercredi 12 et 26 janvier

Mercredi 5 et 19 janvier

Il est rappelé aux usagers qu'ils doivent rentrer les poubelles après le passage du service

ATTENTION : zone 1 vos poubelles doivent être sorties la veille au soir et en **zone 2** le jour même avant midi. Pour que vos déchets puissent être ramassés par les équipes du SMICVAL :

- vous devez trier vos déchets,
- les sacs poubelle doivent être obligatoirement fermés et mis dans les containers marron,
- les cartons doivent être compactés avant d'être mis dans les containers jaunes.

SMICVAL MARKET : 05 57 84 74 00

8 chemin de Videau

Sans RDV : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h jusqu'au 30 octobre.

Avec RDV : vendredi et samedi sur smicval.fr

Rappel : Vous devez absolument bâcher votre remorque contenant des déchets verts pour les amener à la déchetterie afin d'éviter de perdre une partie de votre cargaison sur la chaussée.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15 (sur téléphone fixe)

112 (sur téléphone portable)

Ambulances de Vayres : 05 57 74 76 23

Centre Anti-poison : 05 56 96 40 80

Pompiers : 18

Police : 17

Journal Municipal de Vayres

Directeur de la publication :

Jacques LEGRAND

Elue chargée de la conception, rédaction,

photos : Jocelyne LEMOINE